

Initiatives ministérielles

Ensuite, lors du rapatriement unilatéral de la Constitution, le gouvernement du Québec n'a pas adhéré à ce rapatriement—là, ni le gouvernement de M. René Lévesque, ni les gouvernements fédéralistes qui ont suivi. Aujourd'hui, on vit encore dans une constitution où la majorité libérale vit très facilement avec le fait qu'une des provinces n'a pas adhéré au pacte confédératif, et c'est très difficile à accepter.

J'ai aimé par contre un élément du discours du député d'en face. Il a dit qu'il faudrait s'asseoir et négocier. Je pense qu'il devrait parler à son chef et à toute la députation libérale parce qu'il est évident que du côté du chef du gouvernement, on a reçu systématiquement des non sur la nécessité de changer la Constitution.

L'approche du premier ministre actuel est claire: en essayant de donner un bon gouvernement aux Canadiens et aux Québécois, les Québécois vont oublier la réalité qui est la leur. Aujourd'hui même, on vient d'avoir les chiffres et après 125 ans on est, pour la première fois, la province où il y a plus de pauvres au Canada. Ce genre de situation—là nécessite des changements fondamentaux et si le système a produit quelque chose comme ça pendant 125 ans, la seule solution, selon moi, c'est d'en sortir.

Des voix: Bravo!

• (1655)

Le vice-président: Comme personne ne se lève pour poser une question ou faire un commentaire, nous reprenons le débat avec l'honorable whip adjoint du gouvernement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la plupart des Québécois et Québécoises ne partagent pas du tout le point de vue de mon collègue de l'autre côté de la Chambre qui vient de prononcer un discours, parce qu'il est évident que les Québécois ne veulent pas quitter le Canada. C'est pour cette raison que les séparatistes québécois ont reporté la tenue du référendum.

J'aimerais également rappeler aux députés du Bloc que les Québécois ont rejeté les amendements constitutionnels garantissant un pourcentage des sièges dans cette Chambre à la province de Québec.

Monsieur le Président, avant de continuer mon discours, je désire vous informer que je partagerai mon temps de parole avec le député de Glengarry—Prescott—Russell.

[Traduction]

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi. Il s'agit vraiment d'un projet de loi extrêmement important, qui porte sur la façon dont nous, Canadiens, déterminons comment nous serons représentés dans notre Chambre des communes.

J'ai eu l'honneur de faire partie du comité de la procédure et des affaires de la Chambre chargé d'étudier le projet de loi, mais je n'en suis devenue membre qu'à mi-chemin de son travail. Je sais que les membres du comité y ont consacré beaucoup de temps. Il s'est agi d'un processus innovateur, car c'était la première fois qu'un comité remplissait un mandat que notre gouvernement avait promis de donner aux députés en qualité de membres d'un comité, soit de prendre l'initiative d'un projet de

loi, de sorte que ce soient des députés plutôt que le gouvernement qui le présentent à la Chambre.

Je tiens à féliciter les membres du comité ayant oeuvré à ce projet depuis le début de l'excellent travail qu'ils ont accompli et de l'étude minutieuse qu'ils ont faite de tous les aspects du projet de loi.

J'ai dit qu'il s'agissait d'un important projet de loi, et ça l'est. Il traite de la façon dont nous sommes représentés démocratiquement en tant que Canadiens. C'est un problème très difficile dans un pays comme le nôtre dont la population est si dispersée, si disparate et si différente sur les plans géographique et démographique.

Nous avons de fortes concentrations de population dans les grands centres urbains comme Montréal, Toronto et Vancouver, et nous avons aussi de vastes étendues de territoire très faiblement peuplées et dont les habitants ont très peu l'occasion d'entrer directement en contact avec leurs représentants élus.

Un des dilemmes auxquels le comité a été confronté, c'était de déterminer comment assurer une représentation équitable de la population pour les habitants des régions très densément peuplées et pour ceux des régions peu densément peuplées.

Le défi n'est pas facile à relever. Il faut reconnaître que la représentation par un représentant élu est plus difficile quand le député doit parcourir des milliers de milles peut-être pour visiter certaines parties de sa circonscription. On peut avoir une très faible population dans une vaste circonscription du Nord ou dans une circonscription comme celle de Labrador et avoir quand même moins de contact avec ses électeurs que ce n'est le cas avec une population beaucoup plus nombreuse dans une zone urbaine qui est beaucoup plus densément peuplée.

• (1700)

Le comité a proposé des solutions novatrices pour garantir que, au moment où les limites des circonscriptions seront déterminées—pas par nous, bien entendu, mais par des commissions indépendantes—on prendra ces facteurs en considération. On tiendra compte du caractère unique de notre pays. Les circonscriptions seront établies de manière que les gens y soient représentés équitablement, indépendamment des considérations géographiques ou du fait que la population est clairsemée, disséminée ou concentrée.

Je voulais parler de toute cette idée de la communauté d'intérêts. De l'avis de bon nombre d'entre nous, ce facteur n'était pas suffisamment respecté dans le dernier rapport des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, mais j'estime que cet aspect est considérablement renforcé dans le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

Il ne faut pas prendre seulement en considération les chiffres quand on établit la taille et les limites des circonscriptions; il faut examiner aussi la communauté d'intérêts des gens qui seront représentés par le même député. Considèrent-ils qu'ils forment une communauté? C'est probablement extrêmement important de prendre cela en considération au moment de décider quel groupe sera représenté par le même député. Évidemment, les membres de toute communauté, quelle que soit sa taille, présenteront toujours une certaine diversité et des différences.